**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR
## DES RÈGLEMENTS 209-34, 415-03,436 et 437

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

| | |
|---|---|
| Règlement 209-34 | modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation<br><br>Adoption par le conseil : 9 mai 2023 |
| Règlement 415-03 | modifiant le Règlement 415 décrétant un programme de soutien à l'affichage commercial<br><br>Adoption par le conseil : 9 mai 2023 |
| Règlement 436 | pour emprunter la somme de 2 000 000 $ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels pour effectuer diverses études et des inspections d'infrastructures<br><br>Adoption par le conseil : 27 mars 2023<br>Approbation par les personnes habiles à voter : 3-4-5 et 6 avril 2023<br>Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2 mai 2023 |
| Règlement 437 | décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 8 500 000 $ pour la réalisation de travaux dans les arénas et divers bâtiments municipaux sur le territoire de la Ville<br><br>Adoption par le conseil : 27 mars 2023<br>Approbation par les personnes habiles à voter : 3-4-5 et 6 avril 2023<br>Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2 mai 2023 |

Les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 17 mai 2023.

Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe